Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 022-212203020-20260331-DEL_2026_27-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JACUT-DE-LA-MER
Séance du **mardi 31 mars 2026**
Convoquée le 25 mars 2026

Délibération n°2026 – 27 - Création des Commissions communales et désignation de leurs membres

Le 31 Mars 2026, à 18h00 le Conseil Municipal de la commune de SAINT-JACUT-DE-LA-MER s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Thierry LEDAGUENEL dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie

***Présents :**, BALLAN Christophe, CAUCHOIS Emmanuel, CLAVEL Frédéric, DAVID Céline, DE NERCY Clément, GAULARD Frédérique, LEDAGUENEL Thierry, PECH Ingrid, PERSECHINO Jacqueline, VILLAC Michel.*

***Absents représentés :** BACHELOT Emilie (a donné pouvoir à Michel VILLAC), MAIGNANT Géraldine ((a donné pouvoir à Clément DE NERCY), Didier MAZE (a donné pouvoir à Thierry LEDAGUENEL), MEHEUT Bertrand (a donné pouvoir à Emmanuel CAUCHOIS), VALLERY-MASSON Corinne (a donné pouvoir à Frédérique GAULARD).*

Absents : Jacqueline PERSECHINO

Secrétaire de séance :

Monsieur le Maire expose

Conformément à l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.
Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci.
Monsieur le Maire propose de supprimer les commissions municipales actuelles car elles ne répondent plus à l'organisation et au fonctionnement du conseil municipal nouvellement en place et demande d'en créer des nouvelles.

Vu le Code général des collectivité territoriales,
Considérant que les commissions municipales actuelles ne répondent plus à l'organisation et au fonctionnement du conseil municipal nouvellement en place,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** de supprimer les commissions municipales actuelles.
- **Accepte** de créer 7 commissions municipales :

1. Finances et marchés publics
2. Urbanisme
3. Intercommunalités et relations avec les communes limitrophes
4. Santé, Social, Services publics, cimetière
5. Sport, loisirs, camping et affaires maritimes
6. Culture, vie associative et animation
7. Aménagement du territoire, travaux de voirie et cadre de vie

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 022-212203020-20260331-DEL_2026_27-DE

- Indique que l'adjoint et/ou chaque conseiller délégué est chargé de la commission correspondant aux fonctions qui lui seront déléguées par le Maire, étant précisé que le Maire est président de droit de chaque commission.
- Accepte de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations compte tenu de la présence d'une seule liste pour chacune des commissions en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment de l'article L.2121-21.

- Désigne les membres suivants au sein des commissions suivantes :

1- Commission « Finances et Marchés publics »

Vice-président : Didier MAZE

Membres : Michel VILLAC, Géraldine MAIGNANT, Ingrid PECH, Bertrand MEHEUT

2- Commission « Urbanisme »

Vice-présidente : Corinne VALLERY-MASSON

Membres : Michel VILLAC, Didier MAZE, Emmanuel CAUCHOIS

3- Commission « Intercommunalités et relations avec les communes limitrophes »

Vice-président : Michel VILLAC

Membres : Didier MAZE, Jacqueline PERSECHINO, Christophe BALLAN, Corinne VALLERY-MASSON

4- Commission « Santé, Social, Services publics, Cimetière »

Vice-présidente : Jacqueline PERSECHINO

Membres : Céline DAVID, Frédéric CLAVEL, Michel VILLAC, Emilie BACHELOT

5- Commission « Sport, loisirs, Camping, Affaires maritimes»

Vice-président : Christophe BALLAN

Membres : Corinne VALLERY-MASSON, Frédéric CLAVEL, Jacqueline PERSECHINO, Emilie BACHELOT

6- Commission « Culture, Vie associative, Animation »

Vice-président : Clément DE NERCY

Membres : Jacqueline PERSECHINO, Christophe BALLAN, Frédéric CLAVEL, Emilie BACHELOT

7- Commission « Aménagement du territoire, travaux et cadre de vie »

Vice-président : Christophe BALLAN

Membres : Frédérique GAULARD, Ingrid PECH, Didier MAZE, Emmanuel CAUCHOIS

ABSTENTION :
POUR : UNANIMITE
CONTRE :

A Saint-Jacut-de-la-Mer,
le 31 mars 2026

Thierry LEDAGUENEL
Maire

MAIRIE de ST-JACUT-DE-LA-MER (Côtes-d'Armor)

Le secrétaire de séance

Jacqueline PERSECHINO